



# CNT 13

STICS CNT Marseille c/o 1000 bâbords 61 rue Consolat 13001 Marseille

permanences le premier mardi du mois à partir de 18h00. stics.13@cnt-f.org <http://www.cnt-f.org/sam/>

## LA MISSION IMPOSSIBLE !

La nouvelle mission octroyée par M Valls à JP Gille «...pour bâtir un cadre stabilisé et sécurisé pour les intermittent-e-s du spectacle.» est la dernière fumisterie d'un gouvernement qui en est coutumier.

Le grossier objectif de division des salariés subissant les mêmes conditions d'emploi (ici les bons du spectacle, là les mauvais de l'industrie ou du commerce) nous effare de tant de bêtise. Non, nous ne sommes pas dupes et nous nous battons pour les droits au chômage de TOUS les salariés à emploi discontinu, quelque soit leur secteur d'activité, intermittents, intérimaires, précaires de tout poil.

Cette mission (elle n'est pas la première...) est poudre aux yeux et n'a aucun pouvoir en la matière ; on parle bien ici de délimiter le champ de l'assurance chômage liée aux contrats courts et répétés qui sont l'apanage du monde du spectacle (mais pas que). La loi établit que les seuls «partenaires sociaux» sont légitimes en la matière. Et par ailleurs

le gouvernement lui-même rappelle que «...le régime doit rester dans le champ de la solidarité interprofessionnelle.» Alors quoi ?

Cette «mission» met, remet en selle des négociateurs (syndicats, collectifs, personnalités, parlementaires...) peu consultés en mars dernier ; mais ils n'auront là, hors leur provisoire exposition médiatique, aucun poids supérieur. Et ils auront beau mendier l'ouverture des droits au chômage contre 507h de travail en 12 mois (au régime général 610h en 28 mois suffisent et ouvrent des droits pendant 24 mois\* ), ils n'obtiendront rien !

Et au final que se passera-t-il ? Les mêmes "partenaires sociaux" (MEDEF, CFDT, FO, CFTC), éclairés des travaux remarquables de la «mission», décideront une

fois encore ce qui est bon pour nous (une réplique du 22 mars) et le gouvernement, au bout de toutes les tentatives de médiation, saluant le courage de tous et appelé à d'autres urgences, agréera la nouvelle convention. C'est ce qui se passera parce que c'est ce qui s'est déjà passé, ce qui s'est toujours passé.

Nous n'aurons rien au bout de ces discussions, intercessions, négociations et autres manoeuvres dilatoires, et ici apparaît alors le véritable et trivial objectif de cette mission : maintenir à tout prix l'économie festivalière estivale en nous faisant miroiter une «sortie de crise» pour décembre. Et l'on ne parle pas ici de défense de l'art ni de la culture mais bien d'argent (par exemple : 1 euro investi dans le festival d'Aix en rapporte 10).

### \*En matière d'assurance chômage la CNT revendique :

- Tous les travailleurs, qu'ils aient des emplois stables, précaires, flexibles et ou discontinus, qui sont embauchés un jour ou deux, une semaine un mois ou trois ou plus, puis jetés à la rue au motif qu'il n'y a plus de travail, quelque soit leur secteur d'activité dans le privé ou le public, ont droit à une allocation chômage d'un montant au moins égal à leur précédent meilleur salaire, jamais inférieur au SMIC, et ce, jusqu'à la signature de leur prochain contrat de travail.

- Le financement de cette entreprise de solidarité interprofessionnelle est assuré par la retenue de cotisations sociales sur l'ensemble des salaires et dont le montant de la "part patronale" fluctue en fonction du nombre de chômeurs : plus celui-ci est important plus élevées sont les cotisations. L'organisme de perception et de répartition des cotisations sociales est géré par les salariés.

# LA GRÈVE

Un flou certain règne actuellement au sein des collectifs de travail du secteur du spectacle quant au droit de grève : seul-le ou pas, en parler avec le patron avant ou pas, faut-il être majoritaire ou non, les non-grévistes peuvent-ils-elles / doivent-ils-elles assumer le surcroît de travail, est-ce que ça se vote...? autant de questions que nous essayons d'éclaircir ici.

La grève est l'outil majeur des salariés pour faire valoir et aboutir leurs revendications, et le plus efficace ; c'est pourquoi nos employeurs déploient tant d'activité pour nous en dissuader !

Elle se décide à deux (voir seul si un préavis national a été déposé par une organisation syndicale) et ne s'accompagne dans le secteur privé, d'aucune sorte de préavis, prévision, discussion avec le patron, vote ou déclaration préliminaire.

Elle peut être décidée le matin même de son exécution, et c'est à ce moment que l'employeur en est averti. Ce dernier ne peut en aucun cas contraindre les salariés du site à le prévenir avant, ni à faire voter la grève.

Quand des salariés d'un site, sont en grève, ceux qui ne le sont pas n'ont pas à assumer le surcroît de travail occasionné ;

un montage qui nécessite 20 personnes ne pourra donc pas être effectué sous la contrainte patronale par 10 ou 15 travailleurs.

## La grève des précaires

Faire grève pour nous est très difficile, nous mettons en jeu la possibilité de «boucler nos heures» ; une solution peut être

de faire partager le mouvement en faisant tourner la grève : un jour toi, moi le lendemain, un autre ensuite etc. Au bout du compte, et si les non-grévistes n'endossent pas le travail supplémentaire, la production peut être perturbée à moindre coût pour nous.

## Solidarité

Lorsque nous ne sommes pas employés ou que nous ne pouvons faire grève, bien entendu notre solidarité peut et doit s'exprimer en faveur des grévistes par tous moyens qu'ensemble nous aurons déterminés. C'est ainsi que la CNT de Marseille réaffirme ici la sienne envers tous ceux qui, sur des festivals, des concerts ou des tournages choisissent la grève pour faire aboutir nos revendications : pour tous, du travail mieux payé et du chômage bien indemnisé.

PATRON DE FESTIVAL  
TOUT L'ART DE LA NÉGOCIATION



**SOLIDARITÉ !**

***Les intermittent-e-s et les précaires sont irrationnel-le-s : ils-elles réclament un salaire quand ils-elles travaillent et une indemnité quand ils-elles sont au chômage.***



**CNT 13**

STICS CNT Marseille c/o 1000 bâbords 61 rue Consolat 13001 Marseille

permanences le premier mardi du mois à partir de 18h00. stics.13@cnt-f.org <http://www.cnt-f.org/sam/>